



## École de Sages-femmes Michel Vitse : Présentation de l'école de sages-femmes du CHU d'Amiens

### Conditions d'accès :

Le recrutement des étudiants qui se destinent à la profession de sage-femme s'effectue dans les facultés de médecine, à l'issue du concours de fin de première année, parmi les candidats classés (loi n°2002-73 du 17/1/2002). L'école du CHU d'Amiens dépend de l'UFR de Médecine de l'UPJV.

Les inscriptions se font à la faculté de médecine d'Amiens après résultats du baccalauréat.

La durée des études comprend la première année de médecine (PACES) et quatre ans d'école.

Pour entrer en école de sage-femme il faut être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence et finir classé en rang utile à l'issue du concours de la PACES (première année commune aux études de santé).



### Contact :

CHU AMIENS - CGO (Centre de Gynécologie Obstétrique)  
Rue Camille Desmoulins - 80054 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 53 36 99  
Télécopie : 03 22 53 36 03

Pour plus amples informations, consulter le site du CHU :  
[www.chu-amiens.fr](http://www.chu-amiens.fr)